

Rapport n°19

Designazione di i raprisentanti di a cità inde u cunsigliu portuariu di u Vechju Portu

Désignation des représentants de la ville au sein du conseil portuaire du Vieux-port

Le renouvellement intégral du Conseil Municipal issu des élections des 15 et 22 mars 2026 impose de procéder à la désignation de représentants de la Ville de Bastia au sein conseil portuaire du Vieux Port.

L'article L601-1 du code des ports maritimes donne compétence à la Collectivité de Corse pour créer, aménager et exploiter les ports maritimes de commerce.

Elle est compétente pour aménager et exploiter les ports maritimes de commerce et de pêche qui lui ont été transférés en application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ou de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse. Ce transfert portant à la fois sur les compétences et la propriété des infrastructures, les biens concernés, les ports d'Ajaccio et de Bastia sont transférés dans le patrimoine de la Collectivité de Corse.

L'arrêté n°04.36 du Conseil exécutif de Corse en date du 12 mai 2004 fixe, quant à lui, la composition du conseil portuaire pour les activités pêche et plaisance du port de Bastia, dont un représentant désigné en son sein par le conseil municipal, deux représentants du concessionnaire et de son personnel.

Le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

En conséquence, il est proposé :

- De désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentant du conseil municipal suivants :
 - **Titulaire** : Monsieur Philippe Vignoli
 - **Suppléant** : Monsieur Didier Grassi

- De désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentant du concessionnaire suivants :
 - **Titulaire** : Madame Anne-Marie Carrier
 - **Suppléant** : Monsieur Paul Tieri

- De désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentants du personnel du concessionnaire comme suit :
 - **Titulaire** : Monsieur Jérôme Terrier
 - **Suppléant** : Monsieur Michel Borchia